



Engagez un jeune en alternance et formez-le aux spécificités de votre entreprise.

Pour vous soutenir, le Gouvernement bruxellois, représenté par Monsieur Didier Gosuin, Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, a mis en place des **aides financières** :

Une **prime alternance/tutorat** de **1.750€** par an si vous engagez un jeune en alternance âgé entre 15 et 25 ans pendant minimum 6 mois >> [Je suis intéressé](#)

Une **prime Activa.brussels** de **15.900€** à déduire du salaire net de votre travailleur si vous engagez pendant minimum 6 mois un chercheur d'emploi domicilié à Bruxelles qui a réussi une formation en alternance >> [Je suis intéressé](#)

PLUS D'INFOS

Je souhaite [devenir patron-formateur](#) Je souhaite en savoir plus sur la [formation en alternance pme](#)